## VILLE DE MELUN SERVICE POLICE MUNICIPALE

## DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPOT

Ce formulaire est à utiliser pour toute demande de **permis de stationnement ou de dépôt** sur le domaine public tant communal, départemental que national ou sur le domaine privé communal affecté à l'usage du public.

Ce permis concerne des occupations telles que : installation de chantier – dépôt de matériaux – échafaudages de pied sur tréteaux ou suspendus – dépôt de bennes – stationnement de véhicules sur espace réservé aux piétons.

Ce formulaire doit être **complètement rempli et signé** afin de permettre la prise de **l'arrêté municipal** nécessaire à l'occupation du sol ou du sursol.

#### UTILISATION DU FORMULAIRE

Le présent formulaire est à remplir en 1 exemplaire, à dater et signer, et à retourner avec les pièces demandées à :

Police Municipale Service des Droits de Voirie et du Stationnement 16 rue Paul Doumer 77000 MELUN servicedroitsdevoirie@ville-melun.fr

#### PIECES A FOURNIR

Le permis de stationnement ou de dépôt ne dispense pas le demandeur de se conformer à toutes autres dispositions ou obligations réglementaires non prévues par ce permis.

En particulier, dans le cas de modifications de façade, le demandeur devra faire son affaire des documents d'urbanisme nécessaires auprès de la Direction de l'Urbanisme en Mairie de Melun.

Extrait de Kbis (OBLIGATOIRE)

Aucun permis de stationnement ou de dépôt ne pourra être délivré en l'absence de ces documents d'urbanisme.

### **DELAIS**

Afin de permettre la prise de l'arrêté municipal correspondant, la présente demande devra parvenir au service des Droits de Voirie et du Stationnement **deux semaines** avant le début de l'occupation.

Ce délai est porté à **trois semaines** pour une voie dite à grande circulation, afin de consulter les services du Conseil Général et les services de police et/ou de gendarmerie.

En cas de demande incomplète ou non conforme, le délai ne commencera qu'à réception du dossier complet, sans que le demandeur ne puisse prétendre de ce fait à une quelconque indemnité.

L'avis de fin d'occupation devra être retourné au service des Droits de Voirie et du Stationnement dans les 8 jours, sans cet avis, l'occupation sera due conformément à la demande de permis de stationnement et de dépôt.

#### DEBUT DE L'OCCUPATION

Le stationnement ou le dépôt ne pourra commencer qu'en possession de l'arrêté municipal correspondant qui sera envoyé au demandeur par envoi postal non recommandé ou par mail.

En cas de non réception, copie de l'arrêté municipal sera disponible au service des Droits de Voirie et du Stationnement le jour ouvré précédant la date de début d'occupation.

# REDEVANCE

La gêne apportée à la circulation, tant des véhicules que des piétons, est justifiable d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément au tarif correspondant voté par le Conseil Municipal.

Les tarifs de redevance d'occupation pour l'année 2021 sont les suivants :

- Echafaudage de pied, sur tréteaux ou suspendus :
  - $0.1175 \notin / \text{ m}^2 / \text{ jour (emprise partielle)}$  $0.235 \notin / \text{ m}^2 / \text{ jour (emprise totale)}$
- Installation de chantier : 0,235 € / m² / jour
- Forfait minimum 23,50 € si le montant total de la redevance est inférieur à cette somme
- Dépôt de benne : 21,62 € / jour

DEMANDEUR	
Nom et prénom (ou raison sociale) :	
Nom du responsable :	
OCCUPATION SOUHAITEE	
Échafaudage Denne benne	installation de chantier \( \square \) nacelle \( \square \)
Nom de la voie :	
Durée d'occupation envisagée :	
Propositions de date d'occupation : Début	
Nature des travaux envisagés :	
EMPRISES SOUHAITEES	
Longueur:Largeur:	
Emprises sur stationnement payant : oui  non¹	
Matériels prévus sur l'emprise occupée :	
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT	
Dans le cas d'autorisations préalables prévues par le code de l'urbanisme :	
copie de l'arrêté de permis de construire	
copie de l'autorisation pour travaux exemptés de permis de construire	
copie de l'avis des Bâtiments de France	
FACTURATION (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)	
Nom et adresse de facturation :	
Le demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du présent formulaire et en accepter toutes les modalités.	Le demandeur, Date :
	(Signature obligatoire)

 $<sup>^1</sup>$  Lorsque l'occupation empiétera sur des emplacements de stationnements payants, la somme de 7,00 € /place / par jour en zone rouge – la somme de 5,00 € / place / jour en zone verte sera à régler au service des Droits de Voirie et du Stationnement.